



GT HANDICAP DU 31 MAI 2017

Le projet de convention passera en comité national le 27 juin prochain. Il a tenu compte au maximum des observations et suggestions faites par les Fédérations depuis les précédents groupes de travail sur le sujet (cf. GT du 21 mars et du 28 avril). De nouvelles données chiffrées ont été intégrées, notamment en ce qui concerne le recrutement et les effectifs par directions, pour permettre un maximum de transparence et de lisibilité.

La CFTC et l'UNSA, ainsi que les autres fédérations ont dénoncé la nouvelle exigence de R.Q.T.H. (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) pour obtenir un financement, beaucoup plus restrictive que par le passé où la préconisation du médecin de prévention était suffisante. Cela pénalisera un public déjà vulnérable.

L'administration a répondu que cette exigence nouvelle était imposée par le F.I.P.H.F.P (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique). mais que dans la pratique, l'administration ne serait pas plus restrictive en faisant preuve d'ouverture et de souplesse (par exemple, pas de blocage de la prestation si une R.Q.T.H. est périmée). Mais il n'y a pas de raison de traiter différemment un agent ayant besoin d'une prothèse auditive par rapport à un agent ayant besoin de lunettes. Ce n'est pas à l'administration de déterminer si la gêne est, ou non, définissable comme handicap !

De plus, un nombre croissant d'agents demande une R.Q.T.H., donc virtuellement le public bénéficiaire va plutôt s'accroître que diminuer. Enfin, la R.Q.T.H. pourra être substituée par "tout document équivalent" comme il est précisé dans les textes.

La CFTC et L'UNSA se sont plaintes du calendrier trop étriqué pour pouvoir discuter et éventuellement amender le projet de texte. L'administration a répondu que ce calendrier était imposé par les échéances et que nous n'avions pas le choix.

En marge des discussions, la question de l'accessibilité numérique aux handicapés (notamment visuels) a été abordée. Très peu d'applications informatiques professionnelles sont aujourd'hui accessibles. Pour l'administration, c'est un sujet "grand public" qui relève avant tout de la sensibilisation des informaticiens qui encodent les applications. Il y a chez ces acteurs une vraie méconnaissance du sujet. Mais cela dépasse largement le cadre de notre ministère.



Pour nos fédérations, l'administration doit lever les obstacles pour les personnels handicapés et non pas en créer. Nos fédérations CFTC et UNSA continueront à œuvrer sur ce dossier afin de ne pas pénaliser un public fragile et permettre à tous de travailler dans de bonnes conditions.